



DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2024 / 120

Convention de partenariat entre la Ville d'EAUBONNE et ESCALES DANSE pour l'organisation du spectacle « FROM ENGLAND » le dimanche 26 mai 2024

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/022 du 03 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-3 1° ;

CONSIDÉRANT que la convention a pour objet la mise en place d'un partenariat de coréalisation entre Escales Danse et la ville d'Eaubonne, en vue d'organiser l'accueil du spectacle « FROM ENGLAND » au Théâtre du Figuier blanc à Argenteuil.

CONSIDÉRANT que ce partenariat confère le statut de coréalisateur à la Ville d'EAUBONNE au même titre que les autres partenaires d'Escales Danse (villes de Goussainville, Corneilles-en-Parisis, Gonesse, Fosses, Mitry-Mory, Argenteuil, Marly la ville, Enghien les bains, Villeparisis et Visages du monde et Points communs),

CONSIDÉRANT le partage des coûts d'acquisition, par Escales Danse, d'une performance artistique unique dont les prestations ne peuvent être acquises qu'auprès d'un prestataire déterminé sous la forme d'un contrat de cession ;

CONSIDÉRANT au surplus, que la valeur estimée du marché est inférieure à 40 000 euros HT ;

CONSIDÉRANT que la commune d'Eaubonne souhaite participer à l'organisation d'un spectacle de Danse dans le cadre de la saison 2023/2024 de l'Orange Bleue* et déplacer son public au Théâtre du Figuier blanc à Argenteuil le dimanche 26 mai 2024 ;

DÉCIDE

- ✍ **ARTICLE 1 : DE PARTICIPER** à l'organisation d'une représentation du spectacle « FROM ENGLAND » jouée le dimanche 26 mai 2024, à 17h.
- ✍ **ARTICLE 2 : DE METTRE EN VENTE** à l'Orange Bleue* – espace culturel d'EAUBONNE un quota de 40 places pour la représentation du dimanche 26 mai 2024 au théâtre du Figuier blanc à Argenteuil.
- ✍ **ARTICLE 3 : DE SIGNER** à cet effet une convention de partenariat fixant les droits et obligations de la Ville d'Eaubonne et d'Escales Danse, sis C/O Espace Germinal, 2 avenue du Mesnil 95470 FOSSES pour un montant global de 1500€ net (TVA non applicable), versés par la ville d'Eaubonne, ainsi que le reversement du montant des recettes perçues pour le spectacle sur présentation de facture.

Eaubonne, le 30 AVR. 2024

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN

Cheffe Secrétariat Général

Karima BENTOUT

DGA Ressources

Arnaud AGNONA

Directeur DAGAJ

Lilian SÉNÉCHAL

Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

MAIRIE D'EAUBONNE
VAL D'OISE

MB

Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240430-DEC2024-120-CC
Date de réception préfecture : 30/04/2024